

Vie des Quartiers - Coordination Animation Globale - Prestation Animation Collective Familles - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité des Maisons de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu, Grette/Butte et Planoise - Prestation Animation Locale de l'Espace associatif et d'animations des Bains-Douches - Renouvellement de conventions et avenants avec la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Les Maisons de Quartier en gestion municipale bénéficient de l'agrément centre social et de la prestation animation collective famille depuis leur création. Les Bains Douches bénéficient quant à eux de la prestation animation locale.

Ces labellisations font l'objet de conventions passées avec la CAF assorties d'une participation financière.

Pour en bénéficier, les structures doivent développer certains axes de travail définis par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et rappelés ci-dessous pour chaque prestation.

• **Prestation Fonction Animation Globale**

- un équipement de quartier,
- un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle,
- un lieu d'animation de la vie sociale,
- un lieu d'interventions sociales et concertées.

La prestation Animation Globale versée par la CAF s'élève à 54 373 € pour 2009 pour chaque maison de quartier.

L'agrément de la Maison de Quartier de Planoise a été renouvelé pour la période 2009/2012. Pour leur part, les Maisons de Quartier Grette/Butte et Montrapon/Fontaine Ecu doivent actualiser leur projet pour la fin 2009. Le renouvellement de l'agrément est demandé pour la période 2010/2013.

• **Prestation Animation Collective Familles**

Complémentaire de la prestation Animation Globale et Coordination, la prestation «Animation Collective Familles» est destinée à soutenir de façon spécifique les actions conduites par les centres sociaux au bénéfice des groupes familiaux.

Ces actions ont pour finalité de renforcer les liens sociaux, familiaux, parentaux et de faciliter la citoyenneté, l'autonomie, les solidarités, les initiatives.

La prestation Animation Collective Familles versée par la CAF s'élève à environ 12 000 € pour chaque Maison de Quartier.

• **Prestation Accompagnement à la Scolarité**

Les maisons de quartiers municipales conduisent des actions d'accompagnement à la scolarité pour les enfants des classes élémentaires et secondaires. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du CLAS, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, et suivent les orientations et principes de la Charte de l'Accompagnement à la Scolarité.

Ces actions ont lieu généralement le soir à partir de 17 h mais aussi le samedi dans certains cas. Elles nécessitent une mobilisation importante de tous les acteurs institutionnels ainsi que celle des parents qui est systématiquement recherchée.

Au-delà de l'accompagnement dans l'acquisition des savoirs de base, chaque Maison de Quartier développe des actions spécifiques visant à promouvoir des pratiques citoyennes, culturelles, organisationnelles ou ludiques concourant au développement de la personnalité de l'enfant. Ces activités

sont assurées par des vacataires, généralement étudiants, embauchés par les Maisons de Quartier (à noter que des actions de formations sont mises en place à destination de ces agents afin de garantir la meilleure qualité de services).

La prestation Accompagnement à la scolarité versée par la CAF s'élève pour l'année scolaire 2009/2010 à :

- 13 162,63 € pour la Maison de Quartier Grette/Butte (7 actions),
- 13 300 € pour la Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu (7 actions),
- 5 700 € pour la Maison de Quartier Planoise (3 actions).

• **Prestation Animation Locale (Espace associatif et d'animation des Bains Douches**

- projets d'animations collectives en lien avec les associations du quartier.

La prestation Animation Locale versée par la CAF s'élève à 12 127 € pour 2009.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) :

- à signer :

- . les conventions triennales (Coordination Animation Globale et Prestation Animation Collectives Familiales) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon pour les Maisons de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu, Grette /Butte dès leur réception,
- . les avenants annuels (Coordination Animation Globale et Prestation Animation Collectives) pour la durée des conventions des Maisons de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu, Grette/Butte et Planoise,
- . les conventions d'objectifs et de moyens (Prestation Accompagnement à la Scolarité) pour 2009/2010 des Maisons de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu, Grette/Butte et Planoise,
- . les avenants (Animation Locale) pour la durée de la convention de l'Espace Associatif et des Bains Douches.

- à encaisser les prestations notifiées sur les imputations suivantes :

- . 74.422.7478.47032 pour la Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu,
- . 74.422.7478.47033 pour la Maison de Quartier Grette/Butte,
- . 74.422.7478.47034 pour la Maison de Quartier Planoise,
- . 74.422.7478.47004 pour l'Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 17 novembre 2009.